

Arrêté n°2023-2769/GNC du 4 octobre 2023
fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)

Historique :

Créé par :	Arrêté n°2023-2769/GNC du 4 octobre 2023 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de la prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT).	JONC du 12 octobre 2023 Page 20587
Modifié par :	Arrêté n° 2025-1673/GNC du 1er octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 2023-2769/GNC du 4 octobre 2023 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)	JONC du 3 octobre 2025 Page 23068
Modifié par :	Arrêté n° 2025-1783/GNC du 15 octobre 2025 modifiant l'arrêté n° 2023-2769/GNC du 4 octobre 2023 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)	JONC du 17 octobre 2025 Page 23518
Modifié par :	Arrêté n° AG-2026-DASS-0213 du 18 mars 2026 modifiant l'arrêté modifié n° 2023-2769/GNC du 4 octobre 2023 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)	JONC du 20 mars 2026 Page 7204

Article 1^{er}

Sont désignés, en qualité de représentants des employeurs publics de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration de la CAFAT :

- Madame Sophie GARCIA
- Monsieur Christophe BERGERY

Article 2

Est désignée au conseil d'administration de la CAFAT, en qualité de représentante du gouvernement :

- Madame Marie-Laure MESTRE

Article 3

Modifié par l'arrêté n° 2025-1673/GNC du 1er octobre 2025 – Art.1^{er}

Modifié par l'arrêté n° 2025-1783/GNC du 15 octobre 2025 – Art. 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° AG-2026-DASS-0213 du 18 mars 2026 – Art. 1^{er}

Sont nommés administrateurs du conseil d'administration de la CAFAT pour trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté les personnes suivantes :

Onze membres du collège employés du secteur privé et public :

- Monsieur Christophe COULSON : désigné par le président de l'UT-CFE-CGC ;
- Madame Anne-Marie HARBULOT BLANDEL : désignée par le président de l'UT-CFE-CGC ;
- Monsieur Jean-Pierre KABAR : désigné par le président de la COGETRA ;
- Monsieur Jérôme LE PECHOUX : désigné par le secrétaire général de la CSTC-FO ;
- Monsieur Steeves TERITEHAU : désigné par le secrétaire général de la FSFAOFP ;
- Monsieur Nicolas LABENSKI : désigné par le secrétaire général de la FSFAOFP ;
- Madame Carmen MARTY : désignée par le secrétaire général de l'USOENC ;
- Monsieur Jean MALAVAL : désigné par le secrétaire général de l'USOENC ;
- Monsieur Thierry LE BERRE : désigné par le président de l'USTKE ;
- Monsieur Alexis UKAJO : désigné par le président de l'USTKE ;
- Madame Lydia PANDOSY : désignée par le secrétaire général de la CST-NC ;

Onze membres du collège employeurs et travailleurs indépendants :

- Monsieur Patrick DUPONT : désigné par le délégué général du MEDEF-NC ;
- Monsieur Benoit MENAGE : désigné par le délégué général du MEDEF-NC ;
- Madame Emilie JARNIGON : désignée par le délégué général du MEDEF-NC ;
- M. Henri VILLENEUVE : désigné par le délégué général du MEDEF-NC ;
- Monsieur Xavier BENOIST : désigné par le président de la CPME-NC ;
- Madame Sonia CRITG : désignée par le président de la CPME-NC ;
- Monsieur Jean-Louis LAVAL : désigné par le président de l'U2P-NC ;
- Monsieur Patrick GARRIER : désigné par le président du SENC ;
- Monsieur Stanislas ALFONSI : désigné par le haut-commissaire de la République ;
- Madame Sophie GARCIA : désignée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Monsieur Christophe BERGERY : désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

NB : Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° 2025-1673/GNC du 1er octobre 2025, le mandat de M. Henri VILLENEUVE, remplaçant de M. Eric Dihanet, prendra fin à la date à laquelle aurait expiré celui de ce dernier.

NB : Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° 2025-1783/GNC du 15 octobre 2025, le mandat de M. Alexis Ukajo prendra fin à la date à laquelle aurait expiré celui de M. André Forest.

NB : Conformément à l'article 2 de l'arrêté n° AG-2026-DASS-0213 du 18 mars 2026, le mandat de M. Benoit Menage prendra fin à la date à laquelle aurait expiré celui de Mr Jean-Philippe Vollmer.

Article 4

Conformément à l'article 53 de la délibération modifiée n° 280 du 19 décembre 2001 susvisée, le conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents de travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie sera convoqué dans les quinze jours afin de procéder à l'élection du bureau et des commissions dudit conseil.

Article 5

L'arrêté modifié n° 2020-1593/GNC du 13 octobre 2020 fixant la composition du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents de travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie est abrogé.

Article 6

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.